

**MESSAGE D'INFORMATION**  
Point de situation *Bursaphelenchus xylophilus* nématode du pin

Le présent message d'information vise à faire un point à date des évolutions de la situation au regard du nématode du pin dans le monde et en Europe.

**En Espagne :**

Les autorités de Galice ne sont pas parvenues à éradiquer le 1<sup>er</sup> foyer détecté en 2010 sur la commune d'As Neves (Pontevedra). Ce foyer situé contre la frontière portugaise est constitué d'un front de progression facilité par les incendies récurrents dans cette zone. La stratégie de lutte a récemment évolué et la zone est désormais placée en enrayement conformément à l'annexe 3 de la décision d'exécution 2012/535/UE relative au nématode du pin. [https://www.xunta.gal/dog/Publicados/2025/20250214/AnuncioG0426-060225-0001\\_pt.html](https://www.xunta.gal/dog/Publicados/2025/20250214/AnuncioG0426-060225-0001_pt.html)

Un nouveau foyer a été détecté à la fin 2024, dans le Sud de la Galice à la frontière avec le Portugal, sur la commune de Concello.

Ce foyer doit faire l'objet de mesures d'éradication conformément à la décision européenne suscitée. [https://mediorural.xunta.gal/sites/default/files/temas/agricultura/sanidade-vexetal/organismos\\_nocivos\\_de\\_corentena/bursaphelenchus\\_xylophilus/anunciog0426-281124-0002\\_gl.pdf](https://mediorural.xunta.gal/sites/default/files/temas/agricultura/sanidade-vexetal/organismos_nocivos_de_corentena/bursaphelenchus_xylophilus/anunciog0426-281124-0002_gl.pdf)

**Au Portugal :**

Les autorités portugaises ont intercepté des bois contaminés par le nématode du pin. Il s'agit de bois de sciages traités selon la norme NIMP15 et utilisés dans la fabrication de palettes/palox de l'**exportateur de pierre portugais Granitos urbanos** dont l'agrément NIMP15 (PT-10324) a été immédiatement suspendu. Les bois contaminés utilisés provenaient de l'**opérateur espagnol HIJOS DE J. GLEZ GROBA (ES-11364049)**, situé à Pontevedra en Galice et circulaient sous passeport phytosanitaire (cf. photo de gauche ci-dessous).



## **En Arménie :**

Le nématode du pin a été détecté pour la première fois en Arménie sur des plantations de pins sylvestres et de pins noirs de Crimée. L'enquête sanitaire menée en 2022 et 2023 suite à un épisode de dépérissement de pins a mis en évidence un très faible nombre d'individus, les conditions climatiques de ce pays étant peu favorables à l'expression des symptômes (températures estivales faibles). Les informations disponibles ne permettent pas de connaître l'origine de cette présence mais l'analyse phylogénétique des nématodes du pin détectés révèle des apparentées avec les nématodes référencés issus de Chine, du Japon, de Corée et du Portugal.

## **Recommandations :**

Ces détections appellent la plus grande vigilance sur les mouvements de bois de résineux ou de marchandises telles que les pierres, granits utilisant des palettes en bois pour leur transport, en provenance d'Espagne ou du Portugal.

Tout symptôme de dépérissement, dessèchement brutal d'arbres résineux doit être signalé :

- au [réseau des correspondants observateurs de nouvelle-Aquitaine](#) lorsqu'il intervient en forêt,
- au SRAL ([sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr](mailto:sral.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr)) ou FREDON Nouvelle-Aquitaine lorsqu'il s'agit de jardins, parcs, espaces verts.

Une attention particulière est recommandée sur les pins situés à proximité de sites où les flux de bois ou de marchandises sont importants (entreprises de transformation du bois, entrepôts logistiques, zones de chantiers ou d'aménagements urbains...).

Le nématode du pin est classé organisme de quarantaine prioritaire selon le Règlement (UE) 2019/1702 modifié. Il s'agit d'une menace majeure pour les massifs forestiers de notre région. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter les pages dédiées sur [ephytia](#) ou le [site internet de la DRAAF](#).